



---

# L'Economie Sociale et Solidaire dans les sciences sociales

---



## Table des matières

I) L'histoire de l'économie sociale et solidaire .....	3
A) Économie sociale, économie solidaire... De quoi parle-t-on ?.....	3
B) L'ESS dite "contemporaine".....	8
C) L'ESS et la science économique, un simple problème d'hypothèses ? .....	10
II) Comment intégrer l'ESS dans l'enseignement des sciences sociales ?.....	12
A) Repenser la place du pluralisme dans nos enseignements .....	13
1) En économie .....	13
2) En droit.....	13
3) En gestion .....	14
4) En AES.....	14
B) En terme d'insertion professionnelle .....	15
Bibliographie.....	17

### Propos liminaire

Comment définir ce qu'est l'économie ? Comment définir son but ? Le marché est-il réellement un modèle sans inconvénients ? Ces questionnements ont été présents tout au long de l'histoire de la théorie économique. Parmi les contestataires du marché et des pratiques économiques dominantes, certains se sont retrouvés, ont pu discuter, expérimenter et évoluer au fil du temps pour inventer de nouvelles manières de produire ou d'échanger. Ceux qui militaient en faveur d'une économie plus juste, plus proche de la société, d'une économie qui ne serait pas centrée autour du profit et de la croissance mais des acteurs la composant, ont au fil du temps créé l'économie sociale et solidaire.

Cette histoire ne fut pas sans accroc, mais a mené à la constitution d'une vision alternative de la société rassemblant aujourd'hui 14% des emplois et générant 10% du PIB en France. Comment en est-on arrivés là ? Est-ce que l'ESS a une place correspondante à son statut dans les formations du supérieur ? Et surtout, comment faire pour la démocratiser auprès des jeunes ? Cette contribution est une tentative de réponse. L'ARES, en s'engageant pour le développement de l'ESS en France, espère que le monde de l'enseignement supérieur et des sciences sociales se saisira de la question et saura y apporter les réponses nécessaires.

## I) L'histoire de l'économie sociale et solidaire

### A) Économie sociale, économie solidaire... De quoi parle-t-on ?

Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ? Pour le comprendre, il est important de revenir sur ses origines. Et plus particulièrement sur les différences qui existent entre *économie sociale* et *économie solidaire*. En effet, toutes deux ne sont nées ni au même moment, ni avec les mêmes ressorts théoriques, et ces divergences ont encore un impact aujourd'hui dans les formes que peuvent prendre les acteurs de l'ESS.

La naissance de l'économie sociale s'inscrit dans un contexte particulier : celui du XIXe siècle industriel. Cette époque voit s'affirmer les principes libéraux d'autorégulation du marché, portés par une science économique en pleine expansion, auxquels vont venir s'opposer la réalité de la



paupérisation des populations ouvrières. En effet bien que l'industrialisation ait profité aux premiers capitalistes, les ouvriers venus des campagnes étaient le plus souvent plongés dans une extrême pauvreté.

C'est pourquoi, dans les années 1820-1830, certains penseurs aspirent à réconcilier l'économie et la *morale* (chrétienne le plus souvent). L'économie sociale d'alors n'est pas unifiée, et consiste principalement en des intellectuels se questionnant sur la capacité du Marché à réellement atteindre l'équilibre. Selon la théorie économique c'est le cas, mais la réalité du quotidien venait infirmer cette théorie. Deux économistes ont alors influencé le courant : Sismondi et Malthus. Ils permirent à leurs contemporains d'explorer l'hypothèse que l'imaginaire libéral autour du marché est (au moins partiellement) faux et que les politiques du laisser-faire puissent aboutir à un déséquilibre.

L'appellation « économie sociale » est clairement distincte du socialisme. Ses théoriciens appartiennent principalement à la bourgeoisie et à l'Académie des sciences morales et politiques (une institution libérale de la Monarchie de Juillet), bien qu'ils considèrent que le marché et l'économie ont besoin d'être réformés. Pour eux, l'échec du libéralisme et de l'économie de marché tient à l'individualisme collectif. Ils rentrent alors dans un rejet, ou *a minima* une relativisation, des valeurs de la Révolution Française. Alors que depuis 1789 on insistait sur l'individualisme critique et la fin des intermédiaires entre l'Etat et le citoyen, les partisans de l'économie sociale, eux, pensent qu'une nouvelle époque *organique*<sup>1</sup>.

Les premiers économistes sociaux s'intéressent aux moyens d'agir sur le délitement du lien social plutôt que sur les structures sociétales (le marché, les lois...) elles-mêmes. Leur objectif est de constituer une communauté libérale et pacifique reconnaissant des lois économiques supérieures. L'économie sociale est un ensemble de pratiques et non pas un objet d'étude ; elle s'inscrit à la marge de la théorie économique classique, en essayant de trouver une troisième voie entre le libéralisme acharné et la régulation étatique. Elle s'inscrit alors dans les lacunes de la théorie classique et du libéralisme économique sur la question sociale, en présentant la bonne santé physique et morale des travailleurs à la fois comme un acte *philanthropique* et comme une *condition d'efficience* économique. De plus, selon le modèle de Le Play, recréer du lien social entre les individus et les sortir de l'immense pauvreté que les ouvriers connaissent alors, tout en essayant de les « moraliser », est la meilleure stratégie pour calmer les « classes dangereuses ».

---

<sup>1</sup> Dans le sens où les individus doivent *faire corps* et être solidaires pour tirer le meilleur de la société.

Durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les courants socialistes se sont emparés de la question sociale. Le fondement même de l'œuvre de Marx est la thèse que la question sociale ne pourra être réglée que par le passage au socialisme. L'économie sociale mute alors pour continuer à se poser en troisième voie. Cette fois-ci ce sera entre socialisme et libéralisme, entre individualisme et collectivisme, dans une tentative de réconcilier justice, intérêt et liberté. L'économie sociale représente alors à la fois constitutive de la science économique et un domaine de pratiques économiques.

Elle devient constitutive de la science économique, inspirant notamment Mills et Walras, en étant analysée comme une condition de réalisation de l'équilibre en concurrence pure et parfaite. Cette notion s'inscrit dans une vision de la science économique comme une dynamique d'échange où le consommateur est souverain.

En réponse, des pratiques économiques se constituent autour de ce postulat. Inspirées du coopératisme et du solidarisme, elles prennent la forme de mutuelles, associations et coopératives. Leur but est de donner plus de poids au consommateur face au producteur, pour lui conférer un plus grand pouvoir de marché et ainsi restaurer un équilibre vicié sur le marché. Il est toutefois intéressant de noter que c'est à cette période que les pratiques de l'économie sociale vont s'émanciper de la tradition leplaysienne. Cette émancipation va voir plusieurs tendances s'affronter au sein du mouvement coopératif, et vers la fin du siècle c'est l'école de Nîmes<sup>2</sup> qui devient majoritaire. Proche idéologiquement du courant marginaliste et de l'économie sociale de Walras, l'école de Nîmes met l'accent sur les coopératives de consommation. Bien que la voie ait déjà été ouverte par les anarchistes (Proudhon en tête), on substitue ici l'opposition entre le prolétaire et le bourgeois par celle entre consommateurs et producteurs, dans une tentative de réconciliation du travail et du capital.

Le solidarisme est l'autre pilier de l'économie sociale. Formulé par Léon Bourgeois, il est centré autour des mutuelles et des associations de loi 1901 et vise à l'émergence d'une vraie république sociale. Ainsi, et contrairement au coopératisme, le politique est au cœur du projet solidariste. Elle est cependant généralement réduite au rôle judiciaire de garantie des contrats, l'Etat étant vu comme une sorte de conseil d'administration gestionnaire de la dette sociale. Il est intéressant de noter que la bourgeoisie républicaine, historiquement opposée à l'apparition de corps

---

<sup>2</sup> L'idée structurante de l'école de Nîmes est celle d'une coopération émancipatrice, permettant d'apprendre la démocratie et de garantir l'efficacité économique. Son ambition est d'abolir le régime de profit sans tomber dans l'étatisme.



intermédiaires, a fortement soutenu le développement du solidarisme et du courant mutualiste. Ces derniers sont en effet facteurs de paix sociale, bénéfique aux affaires, et l'épargne confiée aux mutuelles ouvrières permet de renforcer l'investissement de cette même bourgeoisie républicaine. Tourné vers les « petites gens », laïque, le mouvement solidariste illustre la rupture entre l'économie sociale et les mouvements ouvriers et syndicaux. En effet la CGT, syndicaliste révolutionnaire, condamne les tentatives de paix sociale. Les anarcho-syndicalistes, eux, condamnent le mutualisme républicain tout en restant fidèles au principe de la mutualité Proudhonienne.

L'économie sociale a connu une ascension forte avant, pendant et après la première guerre mondiale. Toutefois, après 45, la question sociale s'exprime lors de conflits sociaux durs, dans la rue. Le compromis entre le capital et le travail ne se trouve plus dans l'économie sociale mais dans le compromis keynésien-fordiste, à base de hausse des salaires et d'institutionnalisation des syndicats. L'émergence toujours plus importante de l'Etat Providence a fini par éclipser l'économie sociale, si bien que durant les Trente Glorieuses le terme est relégué à la simple tradition économique Walrasienne.

Parallèlement, le retour de formes massives d'exclusion sociale et les premiers échecs des politiques keynésiennes de la fin des années 70 ont été les origines de l'économie solidaire. Elle s'inspire des expériences d'autogestion, des luttes urbaines, de Mai 68 et de la Commune, et se désigne alors plutôt comme économie « alternative ». A partir des années 80, les nouveaux rapports de production induits par la mondialisation génèrent du chômage dans les secteurs mis en concurrence (notamment l'industrie), et les politiques libérales adoptées d'abord aux USA et au Royaume-Uni puis en France font reculer l'Etat Providence ; l'économie solidaire est alors transformée en un outil « d'insertion par l'activité économique ». Par exemple, des structures privées dont les salariés sont composés à majorité de polyhandicapés ou de chômeurs de long terme. Elle rentre alors pleinement dans les enjeux des politiques locales en ce qu'elles permettent la relocalisation de l'activité économique.

Toutefois, l'économie solidaire va au-delà de l'insertion et du développement local. Elle porte en elle l'objectif de reposer les grandes questions économiques que le marché libéral tend à faire oublier : que produit-on ? Comment ? Pour qui ? Dans quel but ? En posant ces grandes questions économiques, on pose également des questions de société. Selon Laville, une économie solidaire est une économie où « le marché est l'une des composantes qui, tout en étant majeure, n'est en rien unique ». C'est une économie basée sur trois pôles : le marché, l'Etat et un pôle de réciprocité,



représentant l'échange économique, la redistribution, et la réciprocité<sup>3</sup>. C'est la combinaison et l'hybridation de ces trois pôles, au sein de structures socio-économiques variées, qui permettent de penser une économie plurielle et solidaire (en opposition à la loi d'unicité du marché).

L'émergence du marché au XIXe siècle a émancipé l'activité économique de ses dimensions sociales et politique, ce que la science économique a dans un premier temps appuyé dans sa quête de « lois universelles ». Mais cette émancipation n'a pas réellement duré longtemps : dans un premier temps est apparu l'Etat social, interlocuteur du marché, puis ensuite l'Etat Providence. Cette transformation de l'Etat s'est d'ailleurs faite en intégrant au fonctionnement de l'Etat des actions qui étaient jusque-là l'apanage de la sphère de réciprocité (solidarité, aide aux plus précaires...). Par ce fait, la réciprocité s'est vue éjectée de la sphère publique et cantonnée pendant des années au cercle familial. Puis, à la fin des années 80, la libéralisation du marché et l'amoindrissement du rôle de l'Etat dans l'économie a conduit à ce qu'il se sépare ou réduise de nombreuses de ces missions.

L'économie solidaire est donc la vision d'une tentative de rééquilibrage et d'hybridation entre le Marché, l'Etat et la réciprocité, où la solidarité serait un principe essentiel. Bien qu'elle soit aujourd'hui garantie par l'Etat, la solidarité devrait être en partie renvoyée à la société civile, ce qui permettrait une nouvelle synergie entre l'Etat, les entreprises et la société.

Malgré son intérêt, cette idée est confrontée à une autre réalité, celle du capitalisme moderne. D'un côté l'Etat se retire, comme dans les années 1830, pour laisser un cadre favorable au marché ; de l'autre, le Marché récupère à son compte des activités de solidarité qu'il ne maîtrisait pas juste là. Par exemple, le site [covoiturage.fr](http://covoiturage.fr) était initialement pensé comme une structure de l'économie solidaire : les gens pouvaient se mettre en relation pour faire des trajets ensemble, et chacun prenait à sa charge une partie du coût du trajet. Puis sa transformation en Blablacar en a fait une interface payante qui, sous couvert de recréer du lien social, génère un profit pour ses actionnaires. Elle transforme également ses utilisateurs en simples consommateurs d'un côté et en simples prestataires de service de l'autre.

Aussi, l'économie solidaire est en perpétuelle mutation, en perpétuel changement. Ni socialiste ni libérale, elle ouvre une troisième voie économique basée sur la solidarité et la réciprocité. Et de la même manière que le marché libéral l'était à la base, elle est une utopie politique en opposition avec le capitalisme libéral, avec ses partisans et ses détracteurs.

---

<sup>3</sup> La réciprocité correspond à un échange non-monnaire dans le cadre d'une socialité primaire (principalement la vie associative).

## B) L'ESS dite "contemporaine"

Au vu de cet historique, pourquoi parle-t-on d'économie « sociale et solidaire » ? Avec le temps, économie sociale et économie solidaire ont pu se confondre, tant dans les pratiques que dans les buts. De plus, c'est un secteur qui a connu une forte croissance depuis le début des années 2000, prenant de plus en plus de place et étant de plus en plus intégré au sein des politiques de développement local.

Or, aucune définition ne venait cadrer ce qu'était l'ESS, et plusieurs chapelles en revendiquaient l'exclusivité. C'est pourquoi en 2014 Benoît Hamon<sup>4</sup> a pu proposer et faire adopter une « Loi ESS », dont l'objectif était de fixer la définition légale de l'économie sociale et solidaire et de créer des instances nationales de dialogue, de gouvernance et de promotion du monde de l'économie sociale et solidaire. 3 principes sont identifiés comme nécessaires pour se revendiquer de l'économie sociale et solidaire :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
- Une gouvernance démocratique, cadrée par les statuts, et n'étant pas conditionnée à l'apport en capital ;
- Une gestion conforme à deux principes :
  - Des bénéfices consacrés en majorité à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité
  - La constitution de réserves obligatoires non partageables.

L'économie sociale et solidaire « moderne » reprend donc des éléments clés de la tradition de l'économie sociale et coopérative française. En associant un but recherché autre que la lucrativité, une gestion démocratique et des incitations à la coopération et à la collectivisation du capital<sup>5</sup>, l'économie sociale et solidaire marque réellement une scission forte avec l'entreprise capitaliste « traditionnelle ». La loi de 2014 dote également l'économie sociale et solidaire d'instances permettant la coordination nationale et la diffusion de ses idées : le *Conseil supérieur de l'ESS*, chargé

---

<sup>4</sup> Alors ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire et à la consommation sous les gouvernements Ayrault I et II.

<sup>5</sup> Notamment par l'article 18 rendant obligatoire l'information des salariés de leur possibilité de reprendre l'entreprise





d'assurer le dialogue entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les pouvoirs publics nationaux et européens ; la *Chambre française de l'ESS*, chargée d'assurer, au plan national, la représentation et la promotion de l'économie sociale et solidaire ; enfin les *Chambres régionales de l'ESS*, qui assurent au plan local la promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire, et leur tenant national, le *Conseil National des Chambres régionales de l'ESS*. Tout laisse donc à croire que l'économie sociale et solidaire a les outils nécessaires pour prendre une place encore plus significative qu'aujourd'hui. Déjà représentative de 12% des emplois privés et de 10% du PIB<sup>6</sup>, l'ESS continue de croître en importance dans l'économie française année après année.

Toutefois, le milieu est en proie à d'importantes divisions internes. En effet, sont considérées comme structures de l'ESS à la fois les mutuelles, fondations et banques coopératives (Crédit mutuel, fondation Louis Vuitton, Groupe Banque Populaire-Caisse d'Epargne...) et des structures de taille bien plus modeste, souvent des SCOP/SCIC<sup>7</sup> ou des associations. La différence de taille de ces structures implique également souvent une différence importante d'objectifs, de moyens et de finalités. Pour raccourcir et schématiser, nous allons séparer ces deux groupes en « modernes » et « utopistes ».

Les structures modernes ont gardé la volonté de gestion démocratique et le fait de ne pas avoir la lucrativité comme premier objectif. Toutefois, leurs changements de statuts au fil des ans ainsi que leurs modes de fonctionnement (marketing, benchmarking, management « libéré... ») proviennent du monde de l'économie de marché traditionnelle, et vise à en faire des acteurs pleins. De plus, beaucoup d'entre elles, et notamment le groupe BPCE, ne cachent presque plus le fait que sa rentabilité soit devenue son premier objectif. Face à ce groupe se dressent les « utopistes ». Ces structures sont restées fidèles dans leurs principes aux fondements de l'économie solidaire : chercher une voie alternative au marché, en mettant en avant une gestion réellement démocratique, les principes de solidarité et de réciprocité, ainsi qu'une vraie quête d'intérêt collectif.

Toutes ces structures font partie du monde de l'ESS, mais on ne peut s'empêcher de tisser un parallèle avec les anciennes formes de l'économie sociale qui cherchait à *moraliser* le marché, et l'économie solidaire qui elle cherchait un modèle d'organisation permettant de se *substituer* au marché. Parallèlement à ces structures plongées dans l'activité économique, les associations (dès lors qu'elles ont une activité marchande) sont également intégrées à l'ESS. En tant que jeune diplômé,

---

<sup>6</sup> <https://www.gouvernement.fr/action/l-economie-sociale-et-solidaire>

<sup>7</sup> Sociétés Coopératives et Participatives / Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif

on peut ainsi faire son choix lorsqu'il s'agit de travailler dans les domaines de l'économie sociale et solidaire : aspire-t-on à assouvir une quête de sens dans son emploi ? A travailler pour des valeurs qui dépassent le simple cadre de l'entreprise ? L'économie sociale et solidaire le permet, et ce à des degrés divers.

### C) L'ESS et la science économique, un simple problème d'hypothèses ?

On l'a vu plus tôt, le développement de l'économie sociale et solidaire a longtemps été lié à celui de l'économie standard grâce aux théories de Walras. Pourtant, aujourd'hui, les deux sont régulièrement opposées. Vues comme antagonistes. Comment des théories de l'économie si proches, qui ont une telle histoire commune ont-elles pu se séparer à ce point ? La réponse réside dans les hypothèses qui le régissent. En effet, la science économique traditionnelle et l'économie sociale et solidaire se sont construites sur des fondements théoriques qui, avec le temps, se sont profondément éloignés jusqu'à en devenir opposés.

D'un côté, la science économique est à la recherche de *lois fondamentales*, de règles universelles s'appliquant à tous les individus, et ce quelles que soient leurs origines sociales, géographiques et culturelles. Le meilleur exemple de cette recherche d'universalité est la première loi économique : la demande est décroissante quand le prix du bien concerné augmente tandis que son offre est croissante, de telle sorte qu'on arrive à déterminer un prix d'équilibre égalisant l'offre et la demande.

Le prix à payer dans cette quête de lois est la simplification, souvent abusive, qu'on fait des caractères humains. Pour un économiste, un individu est *par défaut* rationnel, individualiste, calculateur... Les seuls échanges pris en compte sont des échanges marchands, et le seul but des agents (individus, entreprises) est de maximiser ce qui l'intéresse : l'utilité ou bien-être pour les individus, le profit pour les entreprises, le PIB pour les pays.

L'économie sociale et solidaire, elle, se base théoriquement à l'opposé de ce paradigme. Les théories de l'ESS reposent sur le *constructivisme épistémologique*, c'est-à-dire qu'elles sont empreintes d'un fort relativisme social. En d'autres termes, on tend à considérer que les usages, les pratiques économiques ne sont pas universels mais au contraire fortement liés à la culture, l'histoire, la géographie... des populations étudiées et de leurs activités. De plus, l'ESS se base sur des piliers

absents de la science économique traditionnelle : les notions fondamentales de solidarité, de réciprocité et de partage.

Il faut garder à l'esprit que toutes les formes de l'économie sociale et solidaire ont comme ambition de *transformer* la société et les pratiques économiques là où l'économie a un rôle plus traditionnel d'observer, de décrire et de proposer des améliorations à un système préexistant. En ce sens, on peut catégoriser l'économie sociale et solidaire comme un ensemble de théories et de pratiques à usage *normatif*<sup>8</sup>. L'économie plus scientifique, elle, a également un rôle normatif à jouer mais est essentiellement vue comme une étude *positive*<sup>9</sup> du marché. Aussi, malgré le nom partagé d'« économie », les deux ne peuvent pas être confondues. Cette différence se sent également dans leurs projets. On l'a exposé plus tôt, mais l'économie sociale et solidaire a un but de mitigation des effets néfastes du marché libéral et capitaliste, soutenu par l'économie orthodoxe. Elle souhaite, en renversant les paradigmes de l'économie classique, montrer qu'une autre voie est possible. Que la coopération, la réciprocité et la démocratie sont également des vecteurs de richesse et de production économique. Que des organisations productives peuvent voir le jour, se pérenniser et innover sans être mues par la quête de profit.

Pour autant, il ne faut pas rejeter l'économie standard. Friedman disait qu'il ne fallait pas juger un modèle au réalisme de ses hypothèses mais à la force de ses prédictions ; or, force est de constater que les modèles économiques les plus robustes restent peu ou prou valables dans le temps et dans l'espace. Et le cas de modèles comme celui de la Courbe de Phillips, adulés puis sévèrement critiqués avant d'évoluer, permet de voir une certaine forme de résilience et de capacité à s'adapter au sein de la communauté économique.

Au final, que nous apprend la comparaison de ces deux manières de penser l'économie ?

On peut proposer une synthèse grossière mais permettant de saisir les enjeux principaux :

---

<sup>8</sup> C'est-à-dire qu'elle souhaite mettre en avant ce qui *devrait être*.

<sup>9</sup> C'est-à-dire qu'elle montre ce qui *est* et essaie de l'expliquer

Economie « standard »	Economie sociale et solidaire
Portée universaliste	Economie vue comme « encastrée »
Science positive	dans la société
Hypothèses de rationalité, de volonté maximisatrice et d'individualisme	Portée normative
	3 piliers : solidarité, réciprocité, non-lucrativité

La vision de l'économie « encastrée » de l'ESS impose qu'on réfléchisse le fait économique de manière pluridisciplinaire. En effet, si l'on ne comprend pas la société en premier lieu, on ne pourra pas expliquer correctement les manières de faire l'économie, et donc la portée normative du message ne sera pas adaptée, car ne prenant pas en compte suffisamment d'éléments. Par exemple, il est bien difficile pour un économiste d'expliquer la manière de fonctionner d'une société basée sur des liens non-marchands de réciprocité : il pourrait en proposer une explication mécanique, froide et dépourvue de sentiments (« mon action est un *investissement* dont la récompense est l'action que tu m'offres en retour »), mais pas la portée culturelle ou sociale (organisation en classes, procédés rituels...) ; ou, s'il le faisait, il perdrait la notion d'universalité que cherchent les économistes.

Notre message est le suivant : la science économique traditionnelle est faite d'outils puissants et robustes, et certains traits sont majoritairement partagés par les êtres humains. Cependant, l'économie est encastrée dans la société qui l'entoure ; il faut donc prendre en compte ce contexte. Cela nécessite une étude pluridisciplinaire, qui doit venir compléter le premier modèle. De plus, l'existence d'un nombre important d'activités économiques sans but lucratif doit nous amener à questionner la façon dont nous abordons le fait économique et l'apport de la science économique dans la définition de ce qu'est un optimum social.

## II) Comment intégrer l'ESS dans l'enseignement des sciences sociales ?

## A) Repenser la place du pluralisme dans nos enseignements

Nous souhaitons donc retranscrire ce message dans l'enseignement des sciences sociales, dont l'ESS est largement absente. La première chose à rappeler est que l'économie sociale et solidaire est éminemment pluridisciplinaire, et ne peut donc être vue comme un enseignement appartenant uniquement à l'un des champs des sciences sociales. Afin de former des étudiants à l'ESS, il faut leur offrir une offre de formation contenant à la fois de l'économie, du droit, des sciences de gestion et des bases de sociologie et/ou d'ethnologie. Cependant, un découpage plus fin peut être effectué au niveau de chacune de ces disciplines également.

### 1) En économie

La première discipline concernée est évidemment la science économique. L'enseignement traditionnel est régulièrement critiqué, et de nombreux organismes<sup>10</sup> réclament d'avantage de pluralisme pour exposer aux étudiants des théories ne se conformant pas aux principes de l'économie orthodoxe. L'ARES en fait de même depuis sa création. La montée en puissance de ce tiers-secteur serait l'occasion d'introduire dans les cursus d'économie des modules d'épistémologie (l'économie est la seule science sociale n'en proposant pas), afin de comprendre ce qui est considéré comme science et pourquoi.

Ce serait l'occasion de systématiser les enseignements d'histoire de la pensée économique qui, s'ils sont faits avec un minimum d'objectivité historique, sont de formidables portes ouvertes vers l'exploration d'autres théories... Il s'agit au final de doter les étudiants en économie d'esprit critique et de recul sur les enseignements qu'ils reçoivent, afin de faire d'eux de meilleurs professionnels par la suite. Afin de faire comprendre la pertinence économique de la gestion démocratique des ressources, nous proposons de généraliser dans les cursus de licence des cours d'économie des biens communs, basés sur les travaux d'Elinor Ostrom. Enfin, il nous semble primordial d'arrêter de considérer l'économie comme un fait hors-sol, coupé des autres sciences sociales.

### 2) En droit

---

<sup>10</sup> Des organismes comme CORE, PEPS-Economie, Exploring Economics, Rethinking Economics... font la promotion du pluralisme de pensée depuis plusieurs années.

La deuxième est le droit. Les cours de droit des sociétés de niveau licence n'offrent que trop peu souvent une visibilité aux structures considérées comme faisant partie de l'ESS. Nous proposons donc d'en repenser la structure afin de présenter dès les premières années d'études juridiques les grands types de sociétés « classiques » (SARL, SAS) et les grands types de sociétés « alternatives » (SCOP, SCIC, fondations...). De plus, et dans la même logique, il nous paraît indispensable que les juristes (titulaires d'une licence en droit) puissent assurer aux salariés leur droit à l'information en cas de cession de leur entreprise. Ce droit à l'information permet aux salariés d'être informés des modalités selon lesquelles ils peuvent reprendre leur entreprise, et notamment des avantages liés à la reprise sous forme de SCOP.

### 3) En gestion

Des évolutions pourraient également être apportées aux formations en gestion. En effet, ces dernières touchent bien trop peu au domaine de l'ESS : 2 licences professionnelles et 6 Master 2 sont ainsi proposés par les IAE<sup>11</sup>... dans toute la France ! C'est évidemment bien trop peu pour un secteur avec un tel poids économique. Nous proposons donc d'augmenter le nombre de formations liées à la gestion des entreprises de l'économie sociale et solidaire, et d'accroître les recherches sur les modes d'organisation non-marchands (comme les Systèmes d'Echanges Locaux par exemple).

Afin d'accroître l'attractivité de ces formations, nous proposons également de proposer, au niveau licence, des cours de gestion des organismes à but non-lucratif. En effet, si tout au long de leur premier cycle les étudiants en économie-gestion ne sont confrontés qu'à des enseignements se basant sur la recherche de profits, de rentabilité... en ignorant tout de ce qui peut se faire en dehors du cadre lucratif, alors l'intérêt pour des formations spécialisées dans ce domaine-là ne pourront évidemment pas voir le jour.

### 4) En AES

Enfin, le cas de l'Administration Economique et Sociale est un peu différent. Par essence pluridisciplinaire, la formation en AES est prédisposée à former des étudiants à la question de l'économie sociale et solidaire. Nous demandons donc d'en profiter et d'inciter ces étudiants à se questionner sur le rôle du tiers-secteur dans l'économie, sa place dans les politiques publiques, et

---

<sup>11</sup> Source : IAE France

son administration. Nous demandons également une généralisation de la mise en place de cours de sociologie tout au long de la licence AES, comme c'est notamment le cas à l'Université Clermont Auvergne. Comme pour les sciences de gestion, la gestion des organismes non-lucratifs ou à lucrativité limitée devrait être intégrée dans un maximum de cursus de licence.

## B) En terme d'insertion professionnelle

Evidemment, il ne serait pas intéressant de former des étudiants sans pouvoir leur garantir de débouchés professionnels suite à leurs études. Toutefois, le monde de l'économie sociale et solidaire n'en manque pas : malgré la suppression de nombreux contrats aidés qui ont affaibli quelque peu les perspectives d'embauche, l'ESS reste portée par une formidable dynamique d'embauche. En effet, le secteur a créé 23% d'emplois supplémentaires entre 2007 et 2017, contre 5% pour le reste de l'économie. De plus, les prévisions montrent que d'ici 2025, les départs en retraite libèreront près de 30% du total des emplois du secteur (environ 700 000 postes) créant autant d'embauches potentielles. Les occasions ne manquent donc pas.

Afin d'aider les étudiants dans la construction de leur parcours professionnel, nous souhaitons lister ici différentes plateformes susceptibles de les accompagner dans leur recherche d'emploi dans le secteur de l'ESS :

- [avise.org](http://avise.org)
- ESS France
- Le Conseil National des CRESS
- Les CRESS
- [emploi-ess.fr](http://emploi-ess.fr)
- [esspace.fr](http://esspace.fr)

Cette liste, bien que non exhaustive, rassemble déjà les principaux acteurs nationaux de l'ESS et offrent le plus souvent des offres d'emploi directement sur leurs sites. Toutefois, il vaut toujours mieux aller directement à la rencontre des associations ou des entreprises alternatives de son territoire, recensés dans les annuaires des CRESS.



Toutefois, nous souhaitons encourager le développement de l'ESS partout sur le territoire français. C'est pourquoi nous demandons que les universités et les CRESS nouent des partenariats forts et pérennes, afin de permettre aux services d'orientation et d'insertion professionnelle de prendre mieux connaissance de la réalité du secteur sur leurs territoires, et de proposer des offres de stages et/ou d'emplois aux étudiants universitaires, symboles du service public et de la non-lucrativité.





## Bibliographie

- Eric Dacheux, D. G. (2013). Penser et faire l'ESS aujourd'hui : Valeurs, statuts projets. *XIIIe Rencontres des RIUESS*. Angers.
- Fraisse, L. (2018). La co-construction : définition, enjeux, discours et pratiques. *Co-construire l'action publique : des discours aux pratiques*. Paris.
- Olivier Chaïbi, C. A. (2018). 1848, démocratie de la misère, misère de la démocratie. Première vie et mort du socialisme. *Colloque de la Société Pierre-Joseph Proudhon*. Paris.
- Volat, G. (2016, Décembre). *L'histoire de l'économie sociale et solidaire française, de la chute de l'Ancien Régime aux débats contemporains*. France.
- Volat, G. (Décembre , 2016). *L'économie solidaire, un projet de société, une utopie en actes*. France.